

## I. LES EFFETS DE LA TPS SUR LES PRIX

### A. Les estimations minimales

- (1) Le gouvernement estime que l'instauration de la TPS provoquera une hausse unique de l'indice des prix à la consommation (IPC) d'environ 1,25 p. 100. Même si quelques experts sont d'accord avec ces estimations, d'autres les contestent pour au moins deux raisons. Premièrement, l'estimation de 1,5 p. 100 du gouvernement suppose que les consommateurs profiteront de toutes les économies découlant de l'abolition de la taxe actuelle sur les ventes des fabricants. De nombreux groupes jugent cette supposition irréaliste et croient qu'elle ne tient pas compte de diverses circonstances spéciales, notamment des remboursements de taxe à l'inventaire insuffisants ainsi que des marchés réglementés ou non compétitifs.
  
- (2) Deuxièmement, le gouvernement suppose que les syndiqués sont ou bien naïfs ou bien impuissants face à une réduction du pouvoir d'achat de leurs salaires. Selon les renseignements communiqués au Comité, les syndiqués sont très conscients que la TPS réduira leur revenu réel et doutent fortement de la justesse des estimations gouvernementales relatives aux prix. Ce scepticisme se traduit déjà dans les nouvelles conventions collectives, qui prévoient des mesures de protection sous forme d'indemnités de vie chère et de hausses salariales fixes. Dans la mesure où les travailleurs réussissent à obtenir de nouvelles hausses de salaires à cause de la TPS, ces augmentations se répercuteront sur les structures des coûts des entreprises et feront monter les prix. Dans la réalité de tous les jours, les attentes jouent un rôle crucial, mais rien n'indique que le gouvernement a tenu compte de la réaction